



Missions Art et Patrimoine
16, Chemin du Favier
01800 Meximieux
06.80.70.17.96
contact@missionsartetpatrimoine.fr

Meximieux, février 2022,

Objet : Formation « Spéciale Elu(e) » - Conservation et Restauration du Patrimoine Mobilier

Madame, Monsieur,

L'**élu** délégué à la **culture et au patrimoine** est devenu une personne clef pour le développement local. Il occupe une place importante au sein de la collectivité, dispose souvent de moyens conséquents et bénéficie d'une légitimité croissante. ... légitimité face à de nombreux acteurs (intercommunalités, départements, régions, prestataires, etc.) Aujourd'hui votre mairie est riche d'objets d'art de toute nature et votre rôle d'élu (e) est d'en assurer la Conservation et la Restauration.

Il vous est indispensable de maîtriser les outils permettant de mieux justifier la pertinence des objectifs fixés, l'efficacité et l'efficience des moyens mis en œuvre et de l'utilité des actions conduites.

Comment conserver votre patrimoine historique, et le valoriser ?

*C'est tout l'enjeu de cette **formation « Conservation et Restauration du Patrimoine mobilier »** proposée par l'Atelier Missions Art et Patrimoine.*

Aussi, l'**Atelier Missions Art et Patrimoine**, spécialisé dans la Conservation – Restauration d'œuvres d'art, vous propose une formation pratique, *en vos locaux* :

- Connaître et reconnaître vos objets (composition, caractéristiques, périodes, etc.) – Comment décrire un objet – Dresser un inventaire - Fiche d'identification - Constat d'état
- Les précautions à prendre – Stockage - Exposition – Transport
- Les limites de la Conservation préventive – Ce qu'il ne faut pas faire
- Préparer un projet – Assurer le financement – Sécurité des biens
- Mettre en œuvre une politique de Conservation - Restauration

Un **Guide pratique, personnalisé, de Conservation préventive** vous sera remis à l'issue de cette Formation.

Vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilles ORCEL



Gérant Missions Art et Patrimoine SARL
06.80.70.17.96
www.missionsartetpatrimoine.fr

CURSUS PEDAGOGIQUE

Les bases de la Conservation Préventive de votre patrimoine mobilier

- ✚ Organiser vos collections
- ✚ Connaître, reconnaître et classer les objets
- ✚ Faire un Plan d'actions Conservation
- ✚ Faire un Plan d'urgence (incendie, dégâts des eaux, vol et vandalisme)
- ✚ Mettre en œuvre les bonnes pratiques (exposition, transport, assurances)
- ✚ Préparer un projet de Restauration – Dossier de financement

Matin = connaissances de base

- ✓ Référencer et Comprendre votre patrimoine mobilier : Identifier les lieux et les oeuvres
- ✓ Préparer et Mettre en œuvre votre Plan de conservation
- ✓ Préparer et Mettre en œuvre votre Plan d'urgence
- ✓ Valoriser et budgéter un plan de conservation préventive
- ✓ Connaître les acteurs de ce domaine (DRAC, Monuments historiques, Collectivités territoriales, ...)
- ✓ Financer les opérations de Conservation – Restauration – Financement participatif
- ✓ Coordonner et suivre les projets – Outils de suivi de projets « Conservation – Restauration »
- ✓ Préparer vos documents administratifs
- ✓ Réaliser un Plan de communication

Après-midi = travaux pratiques

- ✓ Exemple d'un constat d'état sur une œuvre picturale
- ✓ Le Patrimoine Mobilier de votre collectivité – Situation actuelle – Inventaire - Mise en valeur
- ✓ Etude de votre plan d'actions à 3 ans – Partenaires et Prestataires - Financement
- ✓ Etude de votre plan de communication – Coordination des équipes
- ✓ Les outils de pilotage

Durée : 1 jour - Coût : 995 euros HT

En vos locaux, pour une date convenue

Connaître, protéger, restaurer, mettre en sécurité, valoriser le patrimoine mobilier ayant un intérêt artistique, historique, scientifique ou technique



Bulletin Individuel d'Inscription

Formation « Conservation préventive du Patrimoine Mobilier »



Votre entité :

PRIX DE LA FORMATION : 995 euros HT

Par entité juridique, forfait jusqu'à 3 participants
En vos locaux, à une date convenue ensemble

Date(s) souhaitée(s) :

Ville	PARTICIPANT
Nom entité :	Nom :
Adresse :	Prénom :
Courriel :	Fonction :
Téléphone :	Téléphone :
Code NAF :	Courriel :
N°SIRET :	Adresse d'envoi de la convocation (si différente)
N° TVA intercommunautaire :
Adresse de facturation (si différente)	CACHET ET SIGNATURE
	La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente et de participation. Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande.
	Le :
	Nom et fonction du signataire :
	Signature et Cachet :

Date de validité de cette offre : 30 avril 2022

Autres participants :

Nom, Prénom, Fonction :

Nom, Prénom, Fonction :

Les informations sont recueillies uniquement dans le cadre de l'inscription à une formation organisée par MISSIONS ART ET PATRIMOINE. Elles font l'objet d'un traitement informatique, pour la gestion et le suivi de votre formation ; Ces données sont archivées pendant 5 ans à l'issue de la prestation. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant : contact@missionsartetpatrimoine.fr
Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Conditions Générales de Vente

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande de stages de formation ou de services passée auprès de la Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE par ses clients.

Article 1 : Inscriptions à un stage de formation

Toute demande d'inscription à un stage peut s'effectuer :
par téléphone au 06.80.70.17.96
par Email : contact@missionsartetpatrimoine.fr
sur notre site WEB : www.missionsartetpatrimoine.fr
par courrier, à l'adresse suivante : Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE 16, chemin du Favier 01800 Meximieux - France
Dans le cas d'une formation sur site et à défaut de convention formelle particulière la Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE n'est pas tenue d'effectuer l'installation de la salle de formation.

Article 2 : Confirmation de commande

Les réservations pour une formation sont définitives après réception d'une confirmation écrite et signée. Pour être confirmée, toute inscription portant la signature d'un responsable autorisé, devra nous être retournée, par mail ou courrier, dûment complétée. Toute commande de formation Inter-Entreprises suppose que le client accepte le contenu du stage présent sur le site Web de la Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE.
Toute commande de formation Intra-Entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration.

Article 3 : Prise en charge par un organisme collecteur

La Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE facture un organisme de financement (OPCA) si cette procédure de prise en charge est expressément mentionnée au moment de la commande. Aucune demande de financement ne pourra être acceptée ultérieurement. Au cas où les prises en charges des OPCA arriveraient plus de deux mois après la commande, la Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE a la possibilité de demander le paiement des prestations au Client en direct. Dans le cas où le Client souhaiterait tout de même maintenir sa demande de financement malgré le retard de réception de la prise en charge, une enveloppe forfaitaire de frais de retard de paiement de 2.5% du montant de la prestation sera facturée au client.

Article 4 : Formation

La Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE se réserve le droit d'appliquer à tout moment, les modifications qu'elle juge utile à ses programmes et prestations ainsi qu'à la programmation de ses sessions. Les modifications ou suppressions sont susceptibles d'intervenir chaque semestre. Toute formation commencée sera due.

Article 5 : Prix

Tous les prix stipulés dans les tarifs ou offres de la Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE sont formulés en euros Hors Taxes. Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la commande de la formation.

La liste des prix figure au catalogue en vigueur lors de la commande et peut être communiquée sur simple demande. Les repas, les éventuels frais de transport et d'hébergement du stagiaire ne sont jamais compris dans les tarifs.

Article 6 : Facturation, délais et modalités de paiement

Une facture est établie à l'issue de la prestation. Les factures sont payables sans escompte à 30 jours fin de mois, date de facture à l'ordre de : MISSIONS ART ET PATRIMOINE.

En cas de contrepartie des versements reçus, la Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la présente convention et à fournir les pièces et documents de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation. Chaque prestation sera détaillée (animation, frais de déplacement, hébergement,...). La facture sera libellée en euros HT et tiendra lieu de convention simplifiée. Le retard de paiement au terme fixé, les sommes restant dues porteront intérêts de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise

en demeure, au taux de 2% le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

Les factures émises correspondant à des prestations de services, aucun escompte pour règlement comptant ne peut être déduit.

Article 7 : Annulation des formations en France

Toute annulation d'inscription doit être signalée et confirmée par écrit. Dans le cas d'une annulation par le client plus de 15 jours ouvrés avant la date de début du stage, il n'y a pas de frais d'annulation. Dans le cas d'une annulation entre 5 et 15 jours ouvrés avant la date du stage, et afin d'assurer une continuité de service, une facture correspondant à 50 % du montant du stage sera adressée au client. A moins de 5 jours ouvrés avant le début du cours ou en cas d'une absence du stagiaire le jour du stage, une facture correspondant à 100 % du stage sera adressée au client, sauf cas de force majeure. La Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 5 jours avant sa date de début, en cas d'insuffisance d'inscriptions ou en cas de force majeure.

Article 8 : Documents administratifs

La Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE accompagne les factures des documents justificatifs (feuilles d'émargement, attestation de présence, questionnaire d'évaluation) à la seule entité réceptrice des factures et exclusivement à celle-ci.

La Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation, quels qu'en soit le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Article 9 : Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

Article 10 : Confidentialité

Les informations et le savoir-faire dispensés pendant les formations et séminaires sont destinés à l'usage exclusif de l'auditeur. Sauf accord entre les deux parties, le client s'engage à ne pas débaucher directement ou indirectement le personnel de la Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE avec qui il aurait eu contact à l'occasion d'un stage, et ce durant une période de 24 mois après le dernier stage suivi.

Article 11 : Responsabilité

La Société MISSIONS ART ET PATRIMOINE ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Article 12 : Protection des données personnelles (RGPD)

Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, MISSIONS ART ET PATRIMOINE collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »). MISSIONS ART ET PATRIMOINE s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le Commanditaire doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante : contact@missionsartetpatrimoine.fr en indiquant son nom, prénom, adresse email.

Article 13 : Droit applicable et attribution de compétence

Les CGV sont régies par la loi française. En cas de litiges ou difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales de Vente, et si les parties ne parviennent pas à les résoudre à l'amiable, le Tribunal de Commerce est seul compétent.